



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JANVIER 2015**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Corinne AUCAGNE, Laure D'HARCOURT, Emmanuel FELLOT, Michel MARGAND, Charles-Alexandre ORTONNE, Annick THOMASSET, Sylviane AULAS, Raymonde MUTABAZI
Céline THOMAS

Absents excusés : Baptiste CHASSET a donné pouvoir à Charles-Alexandre ORTONNE
Nadine BIARD a donné pouvoir à Annick THOMASSET
Stéphanie DUBOST-SANDRIN

Secrétaire de séance: Béatrice BOUGAIN

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2014 n'apportant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité.

1 – DELIBERATION – PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR ANTICIPATION

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015 pour pouvoir procéder au mandatement de certaines factures. Pour cela, il est nécessaire de délibérer conformément à l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des voix le fait d'autoriser, dans l'attente du vote du budget 2015, des dépenses d'investissement d'un montant de 8 162.41€ correspondant à 25% des dépenses d'investissement 2014.

**2 – DELIBERATION – APPROBATION DU RAPPORT 1 DE LA CLECT DU 11.12.14 –
ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE PAR LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION A LA COMMUNE DE RIVOLET**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport 1 de la CLECT de la C.A.V.B.S. portant sur la fixation du montant définitif des attributions de compensation par commune en 2014, et la fixation du montant prévisionnel des attributions de compensation par commune en 2015.

Pour la commune de Rivolet, l'attribution de compensation définitive 2014 est de 35 863€. Le montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2015 sera de 36 433€.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, avec 8 pour et 6 abstentions, d'approuver ce rapport.

**3 – DELIBERATION – APPROBATION DU RAPPORT 2 DE LA CLECT DU 11.12.14 –
ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE PAR LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION A LA COMMUNE DE RIVOLET**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport 2 de la CLECT de la C.A.V.B.S. portant sur la correction des effets de la fusion dans les attributions de compensation des communes (compensation des effets de la politique d'abattement en matière de taxe d'habitation), ainsi que la compensation de la part contributions fiscalisées prélevées antérieurement sur la CFE.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, avec 9 pour et 5 abstentions, de donner un avis favorable au rapport n°2 de la CLECT et au montant des attributions de compensation.

4 – INFORMATIONS DIVERSES

5.1 – Rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe de la parution d'un article dans la presse, concernant les nouvelles activités périscolaires vues par les DDEN, intitulé « des différences pointées entre les différentes écoles de l'agglomération ». En réponse à cet article, un courrier de la mairie sera adressé aux DDEN. Un article sera aussi rédigé dans la presse.

5.2 – Conscrits année 2016 – Salle des fêtes

Monsieur le Maire informe que la salle des fêtes de Rivolet sera en travaux au moment des conscrits 2016, et ne pourra donc pas être mise à disposition pour cet événement.

La Municipalité réfléchit aux alternatives possibles, et donne un avis favorable pour une prise en charge financière d'une location de salle dans une autre commune.

5.3 – Commission Environnement, Développement durable, Cadre de vie

La prochaine réunion aura lieu le mardi 17 février à 20h en mairie

5.4 – Réhabilitation salle de fêtes

Monsieur Gilles AUTHIER fait le point sur l'avancement du dossier, et les différents diagnostics en cours.

5.5 - Récompenses

La commune de Rivolet a obtenu le 3^{ème} prix des communes de l'arrondissement de Villefranche s/s au concours de fleurissement « Villes et Villages Fleuris » organisé par le Comité technique pour le fleurissement du Rhône.

Dans le cadre de sa participation au « prix spécial espaces publics et paysages » organisé par le C.A.U.E., la commune de Rivolet a obtenu le 2^{ème} prix dans sa catégorie des communes de moins de 2 500 habitants, pour l'aménagement de l'aire de loisirs du Nizerand.

5.6 – Informations CAVBS

Monsieur le Maire informe que tous les postes de dépenses de la CAVBS doivent diminuer de 5%, et souligne que le budget « Voirie » diminue de 20% soit l'équivalent des dépenses de travaux de l'ex CCBNM.

5.6 – Vœux de la CAVBS

Rappel : les vœux de la CAVBS auront lieu le jeudi 29 janvier à 18h30 à Cogny.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.